

Questionnaire Evaluation Nationale des Risques n°2

FICHE EXPLICATIVE

Monaco, le 14/12/2020

Informations générales

L'évaluation nationale des risques

Procéder à une évaluation nationale des risques (ENR) est fixé dans les standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LBC/FT), à la Recommandation 1 des 40 Recommandations du GAFI et à l'article 7 de la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (4^e Directive), modifiée par la Directive (UE) 2018/843 du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2018 (5^e Directive).

L'obligation de réaliser une ENR a également fait l'objet d'une transposition en droit interne monégasque lors de la modification de la loi n°1.362 le 26 mai 2018. En application de l'article 48 de cette loi, le S.I.C.C.F.I.N. est l'autorité nationale chargée par le Gouvernement de conduire le processus d'évaluation nationale des risques et de tenir à jour cette évaluation.

Cet exercice a pour but d'identifier, évaluer et comprendre les risques de BC/FT auxquels la Principauté est exposée, et ainsi permettre la mise en place d'un dispositif adapté à la situation du pays et aux risques auxquels il est exposé. Cela se traduit par un bénéfice double : celui d'une meilleure répartition des ressources (humaines et/ou financières), tout en atténuant les risques encourus. L'intérêt du travail est aussi de présenter les spécificités de Monaco et de les faire valoir auprès du Comité MONEYVAL, Comité d'experts au sein du Conseil de l'Europe, chargé de la LBC/FT.

L'ENR est donc un projet important, lourd de conséquences. Elle donne lieu à un rapport écrit considéré au niveau international comme le document fondateur du dispositif national LBC/FT.

Mettre à jour l'évaluation nationale des risques

En Principauté, une première ENR a été réalisée de décembre 2015 à mars 2017, aboutissant ainsi à la publication d'un rapport public en 2017.

Cet exercice doit désormais être renouvelé afin de mettre à jour cette évaluation. L'objectif est de répondre à la recommandation du GAFI portant sur l'actualisation régulière de l'ENR, mais également de démontrer la volonté de la Principauté d'adapter un cadre légal de la LBC/FT-C¹ qui se veuille en conformité avec les meilleurs standards internationaux.

L'importance de la contribution du secteur privé

L'intervention du secteur privé est essentielle afin d'obtenir une évaluation nationale des risques qui soit le reflet de la réalité des risques LBC/FT en Principauté. Par ailleurs, les compétences et l'expertise des professionnels assujettis, par leur contribution, sont de nature à enrichir l'évaluation nationale des risques.

.../...

¹ Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et la Corruption

Le questionnaire

Le questionnaire qui vous a été adressé a pour objectif de formaliser la contribution des professionnels assujettis, en rassemblant des données quantitatives et qualitatives afin d'évaluer au mieux les risques auxquels est exposée la Principauté de Monaco.

Nous vous invitons à remplir ce questionnaire directement sur Excel avec les données qui vous sont propres et à nous le retourner avant le vendredi 12 février 2021, par voie électronique à l'adresse suivante : enr2-siccfin@gouv.mc .

Attention : Les questionnaires retournés sous format papier, PDF, ou scan ne seront pas pris en compte. Merci de conserver le format Excel.

Afin de savoir quels sont les champs facultatifs ou obligatoires, merci de vous référer à la légende suivante :

Champ obligatoire Champ facultatif Champ non applicable - ne pas remplir

Données quantitatives

Les données quantitatives à fournir portent sur les années 2017, 2018 et 2019. **Dans le cas où vous ne disposez pas de statistiques précises pour une certaine question, merci de fournir, dans la mesure du possible, une estimation de cette donnée.** Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une estimation, il est alors préférable de ne pas fournir l'information, plutôt que de fournir des chiffres inexacts.

Données qualitatives

Pour ce qui est des données qualitatives, il est évident qu'une certaine subjectivité de la part du professionnel s'impose. Pour les questions exigeant cette subjectivité, une échelle de valeur est systématiquement fournie afin d'aider l'établissement à répondre le plus précisément possible.

Questions ouvertes et commentaires

Le questionnaire n'inclut volontairement aucune question ouverte afin d'en faciliter le traitement. Si nécessaire, nous vous invitons à utiliser les champs « Commentaires » afin d'apporter des précisions à vos réponses.

Définitions et précisions

Nous vous invitons à consulter l'ensemble des définitions et précisions nécessaires à la bonne compréhension du formulaire directement dans le document Excel, sur la partie droite du questionnaire.

Utilisation des données

Les informations et données recueillies par ce questionnaire sont uniquement destinées à l'évaluation nationale des risques et ne seront utilisées à aucune autre fin. Les questionnaires seront traités en toute confidentialité par des agents assermentés.

Assistance

Pour toute question relative aux questionnaires, merci de nous contacter exclusivement via l'adresse suivante : enr2-siccfin@gouv.mc .

Les questionnaires ont été élaborés en collaboration avec le cabinet

